

TABLE DES MATIERES

Le rapport

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Liste des documents

Annexe III: Ordre du jour

Annexe IV : Relevés des principales conclusions et recommandations de la réunion

- Appendice A: Lignes directrices générales pour la préparation des plans d'actions pour les questions spécifiques de la biodiversité dans le cadre du projet PAS BIO

- Appendice B: Grandes lignes directrices détaillées pour la préparation du document PAS BIO

Introduction

Suite à la première réunion du comité consultatif (Tunis, 22-23 Février 2001) le projet PAS BIO est entré dans sa phase capitale de mise en œuvre : la première réunion des Correspondants Nationaux (Alicante 2 – 4 Juillet 2001), suivie par le lancement des processus nationaux (rapports nationaux et plans d'action sur les questions spécifiques de la biodiversité) ont été accompagnés par la préparation d'une série de documents régionaux (rapports régionaux).

La présente réunion est la seconde réunion du Comité Consultatif organisée par le CAR/ASP à Tunis le 7-8 Mai 2002. Les organisations suivantes ont pris part aux travaux de la réunion en tant que membre du comité:

- WWF-Programme International de la Méditerranée,
- IUCN- (WESCANNA)
- IUCN (Centre pour la Coopération Méditerranéenne),
- MED WET Programme, sous les auspices de la convention de RAMSAR
- FAO,
- Conseil de l'Europe (Secrétariat de la Convention de Berne),
- Centre Thématique Européen pour la Protection de la Nature et de la Biodiversité (CTE/PNB),
- Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, la Méditerranée et les eaux atlantiques adjacentes ACCOBAMS, représenté par son Secrétaire Exécutif,

L'unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et Federcoopescas étaient représentées à la réunion.

La liste des participants est présentée en Annexe I de ce rapport.

Ordre du jour - Point 1 - Ouverture de la réunion

La réunion a été ouverte à 9h30 le Mardi 7 Mai 2002, à l'hôtel Diplomate, Tunis, par le Directeur du CAR/ASP, M. Mohamed Adel HENTATI, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté les représentants du CTE/PN et de la Federcoopescas, qui n'étaient pas présents durant la première réunion du comité consultatif. Il a mis l'accent sur l'importance du rôle du comité consultatif qui non seulement agit en tant que coordinateur entre les projets, mais aussi aide le CAR/ASP à recevoir des données de la part de tous les pays méditerranéens.

M. Arab HOBALLAH (Coordinateur - Député du PAM) a rappelé les différentes phases de réalisation du PAM, et a informé la réunion qu'après les projets SAP-MED et SAP-BIO, le PAM va lancer d'autres SAP (SAP pour l'eau et SAP pour la gestion des zones côtières).

Ordre du jour - Point 2 - Election du Bureau

Après une consultation informelle, le Comité a élu les membres du bureau suivants :

- Président : M. Spyros KOUVELIS,
- Vice-Président : Mme Françoise BAUER,

Ordre du jour - Point 3 - Adoption de l'agenda et organisation du travail

L'agenda provisoire, préparé par le CAR/ASP, contenu dans le document UNEP(DEC)/MED WG.203/1, et l'agenda annoté contenu dans le document UNEP(DEC)/MED WG.203/2, ont été adoptés par la réunion. La réunion a révisé et adopté le calendrier proposé, qui apparaît à la fin du document UNEP(DEC)/MED WG.203/2.

Ordre du jour - Point 4 - Présentation de l'état d'avancement du projet SAP BIO

Le Secrétariat du CAR/ASP a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet depuis la première réunion du comité consultatif (22-23 Février 2002) en se référant au document UNEP (DEC)/MED WG.203/3 en rappelant les décisions de la première réunion des correspondants nationaux (Alicante, 2-4 Juillet 2001), ainsi que les activités menées pour la mise en œuvre des processus nationaux (les rapports nationaux et les plans d'action nationaux sur les questions spécifiques de la biodiversité) et du processus régional (essentiellement la préparation de documents régionaux).

Le CAR/ASP a invité les membres du comité à contribuer à la finalisation du document intitulé "projet d'inventaire des activités et des produits développés dans le région de Méditerranée en rapport avec le projet PAS BIO " (UNEP(DEC)/MED WG.191/Inf.4).

Les versions minutes des rapports nationaux préparés par les pays et les documents régionaux finalisés à ce jour, ont été mis à la disposition des membres du comité pour consultation.

En examinant ce point de l'ordre du jour, la discussion a porté essentiellement sur les liens entre le niveau national et le niveau régional du projet, l'importance de contrôler la qualité des produits issus des deux processus, l'inclusion des objectifs et des priorités des autres organisations internationales dans le projet et l'importance de prendre en compte des aspects socio-économiques dans le développement des mesures de conservation.

Le Comité a apprécié l'effort fourni dans le cadre du projet PAS BIO afin d'éviter le double-emploi avec d'autres initiatives déjà existantes.

Le détail des recommandations résultant de l'examen de ce point figurent dans l'annexe IV de ce rapport.

Ordre du jour – Point 5 : Lignes directrices pour la préparation des priorités des Plans d'Actions Nationaux du PAS BIO

Suite à une brève présentation par le Secrétariat CAR/ASP, du document « Projet de lignes directrices des plans d'actions sur les questions spécifiques de la biodiversité dans le cadre du projet PAS BIO » (UNEP(DEC)/MED WG.203/4), la réunion a examiné, modifié et adopté le document tel qu'il apparaît dans l'appendice A de l'annexe IV de ce rapport.

Sous ce point de l'ordre du jour, le Comité a révisé deux autres documents spécifiques « les lignes directrices pour l'élaboration de plans d'Actions Nationaux pour la conservation des oiseaux marins et côtiers » et « les lignes directrices pour l'élaboration des plans d'Actions pour le contrôle des activités de pêche et autres matériaux nocifs pour les espèces menacées et leurs habitats ».

Les principales recommandations issues de cette discussion apparaissent dans l'Annexe IV de ce rapport.

Ordre du jour – Point 6 - Suivi des processus d'élaboration des rapports nationaux et recommandations relatives à la finalisation de ces rapports

Le Secrétariat du CAR/ASP a parlé des projets de rapports régionaux et les méthodologies utilisées pour la supervision et la coordination de la préparation de ces rapports, la réunion a abouti à des recommandations pour finaliser et diffuser les rapports nationaux.

Ces recommandations sont rapportées dans l'annexe IV du présent rapport.

Ordre du jour – Point 7 - Grandes lignes détaillées pour la préparation du document PAS BIO

Le Secrétariat du CAR/ASP a présenté le document "grandes lignes directrices détaillées pour la préparation du document PAS BIO" (UNEP(DEC)/MED WG.203/5)

Avant d'entrer dans des discussions générales, le Responsable du Projet FEM a montré, à titre d'exemple, les principaux aspects du document du PAS MED, ayant débuté en 1997, et qui est en phase plus avancée par rapport à celui du PAS BIO.

Une discussion générale a porté sur la préparation du document du PAS BIO, et s'est concentrée sur l'importance d'inclure dans le document les objectifs, priorités et principes des autres organisations concernées, et sur l'attention à prendre pour la composition de l'équipe de travail qui prendra en charge la préparation du document.

Le comité de la réunion a, ensuite, examiné, paragraphe par paragraphe, le document WG.203/5, a suggéré des améliorations, et a adopté le document, qui apparaît dans l'Appendice B de l'Annexe IV de ce rapport. Des recommandations sur cet ordre du jour apparaissent en Annexe IV.

Ordre du jour – Point 8 Conclusions et recommandations de la réunion

La réunion a adopté les recommandations et les conclusions préparées par le secrétariat (annexe IV de ce rapport)

Ordre du jour – Point 9 Clôture de la réunion

La réunion a été clôturée par le Vice-Président de la réunion à 18h30 le mercredi 8 mai 2002.

ANNEXE I
LISTE DES PARTICIPANTS

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**ADVISORY COMMITTEE MEMBERS
MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF**

**AGREEMENT ON THE CONSERVATION
OF CETACEANS OF THE BLACK SEA,
THE MEDITERRANEAN SEA AND THE
CONTIGUOUS ATLANTIC AREA
ACCORD SUR LA CONSERVATION
DES CETACES DE LA MER NOIRE, DE
LA MEDITERRANEE ET DE LA ZONE
ATLANTIQUE ADJACENTE**

Mrs. Marie Christine VAN KLAVEREN
Interim Secretariat of ACCOOBAMS
16, Bd de Suisse
MC-98000
Monaco
Tel: +377 93 15 80 10 / 20 78
Fax: +377 93 15 42 08
E-mail : mcvanklaveren@gouv.mc
mcvanklaveren@accobams.mc

**COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE**

Mrs. Françoise BAUER
Division du Patrimoine Naturel
F-67075 Strasbourg Cedex
France
Tel: 33 388 41 22 61
Fax: 33 388 41 37 51
E-mail : francoise.bauer@coe.int

**FOOD AND AGRICULTURAL
ORGANIZATION (FAO)**

Mr. Michel LAMBOEUF
Species Identification and Data
Programme
FAO-FIRM
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: 39 065 70 56 703
Fax: 39 065 70 53 020
E-mail: Michel.Lamboeuf@fao.org

**EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY
EUROPEAN TOPIC CENTRE ON
NATURE PROTECTION &
BIODIVERSITY
CENTRE THEMATIQUE EUROPEEN
POUR LA PROTECTION DE LA
NATURE ET DE LA BIODIVERSITE**

Mr Carlos ROMAO
Director
57, rue Cuvier
75005 Paris
Tel : +33 1 40 79 38 70
Fax : +33 1 40 79 38 67
E-mail : romao@mnhn.fr

**WORLD CONSERVATION UNION (IUCN)
UNION MONDIALE POUR LA NATURE
(UICN)**

Mr. Francis PARAKATIL
Regional Director
West/Central Asia and North Africa
Rue Mauverney 28
CH-1196 Gland
Switzerland
Tel : 41 22 999 0221
Fax : 41 22 999 020
E-mail : frp@hq.iucn.org

Mr Andres ALCANTARA
Protected Area Coordinator
Centre for Mediterranean Cooperation
C/Maria Curia 35
Parque tecnologico de Andalucia
29590 Campanillas – Malaga
SPAIN
Tel : 34 952 02 84 30
Fax: 34 952 02 81 45
E-mail: andres.alcantara@iucn.org

**MEDWET INITIATIVE
INITIATIVE MEDWET**

Mrs. Spyros KOUVELIS
Coordinateur MedWet
MedWet Coordination Unit
Villa Kazouli - Kifissias & Lambraki
Kifissia 14561
Greece
Tel: 301 808 92 70
Fax: 301 808 92 74
E-mail: kouvelis@medwet.org

**WORLD WIDE FUND FOR NATURE
(WWF)
FONDS MONDIAL POUR LA NATURE
(WWF)**

Mr. Paolo GUGLIELMI
Head of Marine Unit
WWF Med PO
Via Po, 25/c
00198 Rome
Italy
Tel: 39 06 844 97 358
Fax: 39 06 841 38 66
E-mail: pguglielmi@wwfmedpo.org

**FEDERCOOPESCA
Mr Mario FERRETTI**
Chercheur
Via dei Gigli d'oro 2100186
ROME
Tel: 39 06 686 94 00
Fax: 39 06 687 51 84
E-mail: presidenza@federcoopescas.it

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)**

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PNUE/PAM)**

Mr. Arab HOBALLAH
Deputy Coordinateur
PO Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
11635 Athens
GREECE
Tel: 30 1 72 73 115
Fax: 30 1 72 53 19 6/7

Mr Ante BARIC
GEF Project Manager
PO Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
11635 Athens
GREECE
Tel: 30 10 72 73 102
Fax: 30 1 72 53 19 6/7
E-mail: abaric@unepmap.gr

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (RAC/SPA)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES
(CAR/ASP)

Mr. Mohamed Adel HENTATI

Director

Mr. Chedly RAIS

Scientific Director

Giovanni TORCHIA

Expert Marine Biologist

Mrs Néziha BEN MOUSSA

Secretary

Regional Activity Centre for Specially

Protected Areas (RAC/SPA)

Boulevard de l'Environnement

B.P. 337 – 1080 Tunis Cedex

Tunisia

Tel: 216.71.795 760

Fax: 216.71.797 349

E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

**ANNEXE II :
LISTE DES DOCUMENTS**

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

UNEP(DEC)/MED WG.203/1	Ordre du jour provisoire
UNEP(DEC)/MED WG.203/2	Ordre du jour annoté provisoire
UNEP(DEC)/MED WG.203/3	PAS BIO Projet – Rapport de l'état d'avancement des activités dans la mise en oeuvre du projet
UNEP(DEC)/MED WG.203/4	Lignes directrices générales pour la préparation des Plans d'Action sur des questions spécifiques de la biodiversité dans le cadre du projet PAS BIO
UNEP(DEC)/MED WG.203/5	Grandes lignes détaillées pour la préparation du document PAS BIO
UNEP(DEC)/MED WG.203/6	Rapport de la deuxième réunion du Comité Consultatif du projet PAS BIO (sera préparé à la fin de la réunion)

Documents d'information

UNEP(DEC)/MED WG.203/Inf.1	Liste provisoire des participants
UNEP(DEC)/MED WG.203./Inf.2	Liste provisoire des documents
	Lignes Directrices pour l'élaboration des Plans d'Action Nationaux pour le contrôle des pratiques et équipements de pêche nuisibles aux espèces et habitats menacés
	Lignes directrices pour l'élaboration des Plans d'Action pour la conservation des oiseaux marins et côtiers
	Impact of fishing technology in the Mediterranean Sea
	Report on the introduction in the Mediterranean of marine and brackish water species for aquaculture purposes

Documents de référence

UNEP (DEC)/MED IG.6/7	Final Act of the Conference of Plenipotentiaries on the amendments to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution, to the Protocol for the Prevention of Pollution of the Mediterranean Sea by Dumping from Ships and Aircraft and on the Protocol concerning Specially Protected Areas and Biological Diversity in the Mediterranean
UNEP(DEC)/MED IG.12/9	Report of the Eleventh Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution and its Protocols
DOCUMENT DU PROJET PAS BIO	Préparation d'un Plan d'Action Stratégique pour la conservation de la Diversité Biologique dans la région méditerranéenne
UNEP (DEC)/MED WG.175/8 Rev.1	Report of the first meeting of the Advisory Committee of the project for the preparation of a strategic action plan for the conservation of biological diversity
UNEP (DEC)/MED WG. 191/6	Rapport de la première réunion des Correspondants Nationaux du projet pour la préparation d'un plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique (PAS BIO) en région Méditerranéenne

ANNEXE III
ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour - Point 1

Ordre du jour - Point 2

Election du Bureau

Ordre du jour - Point 3

Adoption de l'agenda et organisation du travail

Ordre du jour- Point 4

Présentation de l'état d'avancement du projet PAS BIO

Ordre du jour - Point 5

Lignes directrices pour la préparation des prioritaires des Plans d'Actions Nationaux

Ordre du jour - Point 6

Suivi des processus d'élaboration des rapports nationaux et recommandations relatives à la finalisation de ces rapports

Ordre du jour - Point 7

Grandes lignes détaillées pour la préparation du document PAS BIO

Ordre du jour - Point 8

Conclusions et recommandations de la réunion

Ordre du jour - Point 9

Clôture de la réunion

ANNEXE IV

RELEVES DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

RELEVES DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations de la deuxième réunion du comité consultatif du projet PAS BIO sont présentées ci-dessous.

L'appendice A et l'appendice B de cette annexe contiennent respectivement « Lignes directrices pour la préparation des plans d'actions sur les questions spécifiques de la biodiversité dans le cadre du projet PAS BIO » et « Lignes directrices détaillées pour la préparation du document du PAS BIO », tels qu'elles ont été révisés au cours de la réunion du comité consultatif.

Recommandations générales

1. Considérant l'intérêt de plus en plus consenti au niveau mondial aux questions de gouvernance et de lutte contre la pauvreté, et pour que les questions relatives à la diversité biologique puissent être intégrées dans ces nouveaux axes, le PASBIO devrait accorder une attention particulière à l'intégration de la conservation de la diversité biologique dans les programmes de développement.
2. Les organisations membres du comité s'engagent à apporter, chacune en ce qui la concerne, un appui à l'élaboration du PASBIO dans les domaines pour lesquelles elles ont une expertise particulière (ex : indicateurs, impacts du libre échange sur la diversité biologique, le by-catch, les zones humides, etc.). A cet effet elles feront parvenir leurs contributions au CAR/ASP qui se chargera de les diffuser auprès des correspondants nationaux. Par ailleurs elles étudieront les modalités pratiques permettant de présenter le produit final du projet à leurs instances respectives.
3. Le CAR/ASP, en collaboration avec les membres du comité consultatif du projet PASBIO, devrait assister les pays dans l'identification des priorités nationales. A cet effet la liste des priorités proposées par les pays sera transmise aux membres du Comité pour avis et commentaires. Les consultants internationaux chargés du suivi des processus nationaux, les points focaux nationaux ou représentants régionaux des organisations membres du comité pourraient être utilisés pour assurer cette assistance notamment lors des ateliers de consultation nationale.
4. Le CAR/ASP fournira aux membres du comité les dates des ateliers nationaux en vue qu'ils informent leurs points focaux nationaux et les représentant régionaux respectifs et les invitent à participer et à enrichir le processus de concertation nationale et régionale relatif au PAS BIO.

Recommandations concernant les processus Nationaux

5. Dans la finalisation des processus nationaux, le CAR/ASP, en collaboration avec les membres du Comité consultatif et par les outils dont ils disposent veillerait à assurer la qualité des informations contenues dans les rapports nationaux et des données sur lesquelles se basent les plans d'actions nationaux.
6. Les processus nationaux ne doivent pas se limiter à la rédaction de rapports ; ils doivent aussi constituer une occasion de réflexion et de concertation entre les différents acteurs concernés, le rôle des consultants nationaux chargés de la rédaction des rapports nationaux étant de restituer les résultats de la concertation.
7. L'approche qui a été suivie dans l'élaboration des rapports nationaux consistant à tenir compte des résultats et activités des autres organisations concernées devrait être poursuivie dans l'élaboration des plans d'action nationaux en tenant compte des objectifs et priorités retenus au niveau des autres conventions, accords et organisations.
8. Dans l'élaboration des plans d'action nationaux, il est fortement recommandé d'identifier et de proposer de nouvelles formes et approches pratiques de conservation en tenant compte des expériences et des difficultés rencontrées. Il est important de promouvoir les outils appropriés pour le contrôle d'application des mesures proposées.
9. La sensibilisation des utilisateurs de la mer et leur implication en tant que partenaires dans l'identification et l'application des mesures de conservation devra être l'une des principales approches des plans d'actions nationaux.
10. Pour les rapports et les plans d'action nationaux, le Comité recommande :
 - de les diffuser sur le site web du PASBIO
 - d'en extraire l'information exploitable en SIG pour renforcer les bases données SIG fournies par le CAR/ASP au pays et de développer davantage la composante cartographique du PASBIO

Recommandation concernant la préparation du document PAS BIO

11. Il est important d'assurer un lien étroit entre les processus nationaux et le processus régional d'élaboration du PASBIO. Ce dernier ne devrait pas constituer seulement un assemblage des contributions nationales. Il devra, notamment traiter des principales questions d'intérêt commun au niveau régional, de l'utilisation durable des ressources partagées, des mesures de coordination visant à harmoniser et à appuyer la mise en œuvre des actions nationales.
12. Il faut veiller à ce que les mesures à proposer dans le PAS BIO concernant le niveau régional pour améliorer la conservation et la gestion des ressources de

la diversité biologique ne facilitent pas la transposition des problèmes spécifiques d'un à d'autre pays tel que le problème de l'interdiction ou de l'utilisation des filets dérivants.

13. Par souci de clarté du document SAPBIO, il est recommandé de présenter les informations, dans la mesure du possible, et entre autres sous forme de tableaux et matrices.
14. Dans les sections relatives aux propositions d'actions et de priorités, il serait très utile de fixer des objectifs quantitatifs, quand possible et nécessaire, et de classer les actions et priorités en fonction de leur urgence et durée (court, moyen et long termes).

ANNEXE IV- APPENDICE A

**LIGNES DIRECTRICES GENERALES
POUR LA PREPARATION DES PLANS D'ACTION POUR LES
QUESTIONS SPECIFIQUES DE LA BIODIVERSITE
DANS LE CADRE DU PROJET PAS BIO**

1. INTRODUCTION

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) a été désigné pour mener le projet PAS BIO «Plan d'Action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité marine et côtière en Région Méditerranée».

L'une des premières étapes pour le développement du projet est la préparation des rapports nationaux. En tenant compte des besoins et des opportunités identifiés dans les rapports nationaux, des Plans d'Action pour sur des questions spécifiques de la biodiversité devraient être préparés.

Ce document succinct vise à fournir quelques suggestions pour la préparation des Plans d'action nationaux sur des questions spécifiques de la biodiversité. Des séries de points devant être inclus dans les plans d'action sont proposées. Les grandes lignes suggérées est un plan général destiné aux plans d'action traitant divers sujets, ce n'est pas stricte disposition, mais cela peut être adapté aux différents sujets et harmonisé avec les plans d'action nationaux sur les mêmes thèmes avec l'introduction de nouvelles sections et la suppression des points proposés ci-après.

2. IDENTIFICATION DE LA QUESTION SPECIFIQUE

La démarche des plans d'action consiste à aller plus dans le détail des questions identifiées dans le rapport national, jugées prioritaires pour une gestion durable garantissant la protection des espèces et des écosystèmes se rapportant à la conservation de la biodiversité marine et côtière : Pollution urbaine et industrielle, développement urbain, tourisme, commerce, espèces invasives, pêche, etc. ainsi chaque pays peut préparer tant de plans d'action thématiques selon sa stratégie.

Les plans d'action peuvent traiter de la législation, de la protection des milieux et/ou des espèces, de la gestion des habitats et des espèces, du suivi et de la recherche, de l'éducation, de la sensibilisation du public, de la communication, de la formation, etc.

Concernant la pêche il sera préférable d'éviter les plans d'action concernant les espèces cibles ou la gestion des pêcheries, et encourager les plans d'action traitant de l'impact de la pêche sur les espèces menacées, les captures accidentelles et les écosystèmes sensibles.

Une fois finalisées, la seule composante demandée pour la mise en œuvre des plans d'action doit être le soutien financier.

3. THEMES A INCLURE DANS LE PLAN D'ACTION

- Globalement, les plans d'action doivent inclure les points suivants :

Description : Une vue d'ensemble du problème objet du plan d'action, en utilisant les sources d'information disponibles et la documentation scientifique traitant de ce problème, est demandée. Les menaces et les mesures de conservation en cours (si jamais de telles mesures existent) concernant les espèces ou les zones faisant objet du plan d'action devraient être reportées.

Justification : Pourquoi le plan d'action est-il nécessaire ?

Cibles : Quels sont les objectifs du plan d'action ?

Plan d'action : Présentation du plan d'action et la liste des activités prévues. L'introduction des schémas qui relient chaque activité prévue est appréciée. Il est recommandé d'établir des liens avec les plans d'action nationaux et régionaux existants sur le même sujet (Plans d'action du CAR/ASP sur les cétacés, le phoque moine, les tortues marines et la végétation marine). En particulier, pour ce qui est des plans d'action traitant des tortues marines et de la végétation marine, il faudrait, dans la mesure du possible, établir des liens respectivement avec des actions recommandées à l'échelle nationale et le calendrier de mise en œuvre.

Priorité : Dans le cadre des activités prévues par le plan d'action, quelles sont les priorités ?

Responsabilité : Qui est le responsable chargé de la mise en œuvre du plan d'action ?

Acteurs : Quels sont les acteurs concernés et leurs responsabilités et leurs rôles respectifs ? L'implication de la population locale est recommandée, dans la mesure du possible.

Besoin préalable pour la mise en œuvre : Quelles sont les conditions nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'action, si jamais de telles conditions existent.

Problèmes attendus pour la mise en œuvre : quels sont les problèmes attendus dans la mise en œuvre du plan d'action et quelles sont les actions de redressement prévues pour surmonter ces problèmes ?

Calendrier de mise en œuvre : pour chaque activité du plan d'action, un calendrier détaillé est prévu. Cependant, si les dates ne peuvent pas être fixées, il est important d'identifier la durée nécessaire pour la mise en œuvre de chaque activité du plan d'action (une semaine, un mois, deux mois, une année,...) et de donner la liste des activités dans une succession logique.

Budget : un budget détaillé est prévu pour chaque activité du plan d'action.

Suivi : Comment surveiller et analyser le succès du plan d'action ?

Portefeuille d'investissement : cette section doit être présentée comme un document explicite, qui sera centré sur les aspects financiers, contenant tous les éléments nécessaires pour comprendre les objectifs et les principales caractéristiques du plan d'action. En préparant cette section, il est important de prendre en compte qu'elle peut être séparée du plan d'action et adressée aux ressources de financement (comme les bailleurs de fond) pour obtenir des fonds pour la mise en œuvre du plan d'action.

A titre d'exemple, les principaux sujets d'un plan d'action hypothétique pour réduire l'impact de la pêche sur les herbiers de Posidonie sont présentés dans l'annexe de l'appendice A.

EXEMPLE : SUGGESTIONS ET CONSIDERATION GENERALES SUR L'ELABORATION DE PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA RÉDUCTION DE L'IMPACT DE LA PÊCHE SUR LES HERBIERS MARINS

Préface

Cet "exemple" doit être considéré comme une série de suggestions ouvertes, utiles pour préparer les plans d'action en relation avec les différentes questions, et non pas un plan d'action final qui doit être pris tel qu'il est.

La baisse des herbiers de Posidonie est presque un problème général, bien connu dans certaines régions. En outre, c'est un important problème dû au fait, qu'en plus de leurs rôles cruciaux dans l'écosystème de la Méditerranée, il semble qu'il y aurait une réduction de moitié dans la densité des herbiers, pendant les deux prochaines décennies. C'est pour cette raison que l'exemple de la *Posidonie Oceanica* a été utilisé, afin d'introduire des séries de commentaires qui pourraient être utiles pour l'exécution des plans d'action. Il est évident que, dans chaque cas, seules les suggestions appropriées devraient être utilisées et bien sûr toutes les possibilités n'ont pas été mentionnées dans l'exemple. Le plus important c'est de tenir en compte que la succession des sections des Plans d'Action devrait être précise et claire (plus ou moins 20 pages).

Identification d'un cas spécifique, des problèmes et de leur causes.

Impact du chalutage sur l'herbier marin de *Posidonia oceanica* / Régression de *Posidonie* à cause de l'impact des pêcheries.

Le Plan d'Action peut concerner toute la côte du pays (la localisation est préférable là où il y a le plus de trous et où des connaissances existent déjà) ou une ou plusieurs aires spécifiques. Une attention particulière doit être portée aux aires spécifiques où la collecte de données et la cartographie sont plus avancées. Par conséquent, dans ce cas (quand le Plan d'Action concerne les aires spécifiques), des références sur le/les site(s) précis et le/les problème(s) spécifique(s) locaux doivent être inclus dans chaque article (description du problème, justification, objectifs, etc), ceci après la partie générale.

1. Description du problème

(tiré du document « *Impact de la pêche sur les écosystèmes de la mer Méditerranée : une analyse des menaces principales des engins de pêche et de leur utilisation sur la biodiversité et les habitats marins* ») :

Les herbiers marins méditerranéens sont généralement constitués par l'espèce endémique d'angiosperme *Posidonia oceanica*. Cette espèce habite de grandes zones côtières à des profondeurs allant jusqu'à 40 m dans les conditions optimales

et couvre une surface totale d'environ 20.000 milles marins carrés, c.-à-d., 2% de la superficie de la mer littorale (Ardizzone *et al.*, 2000; Bethoux et Copin-Montegut, 1986). Les herbiers marins sont complexes dans l'espace et sont des écosystèmes biologiquement productifs fournissant des habitats et des ressources trophiques pour une faune diversifiée de poissons. Ils agissent ainsi en tant que zone importante de pépinière pour beaucoup d'espèces (Harmelin-Vivien, 1982). Les rougets (*Mullus spp.*) sont parmi les espèces commerciales recrutées dans les algues, et selon l'espèce, sont les plus abondants en été et en automne, (Jiménez *et al.* 1997). Les colonies d'algues régressent de manière significative pour deux raisons principales : les changements anthropiques de la structure et de la composition du sédiment, et l'impact mécanique direct de la pêche (Ardizzone *et al.* 2000). La pêche au chalut de fond a les conséquences les plus excessives sur les posidonies, bien que d'autres pratiques telles que la pêche à la dynamite puissent également être destructives à un niveau plus local.

Le souci international concernant la conservation de cet habitat particulier a conduit à l'interdiction du chalutage sur les herbiers marins dans les eaux de la CE (réglementation N° 1626/94), ainsi que le recensement et la désignation des couverts de Posidonie en annexe 1 des habitats de la CE en tant que zones spéciales de conservation.

La pêche au chalut affecte les herbiers marins par la suspension des sédiments et par la détérioration directe de la masse végétale. La suspension de sédiment affecte la photosynthèse de macrophyte en diminuant l'intensité de la lumière. Ceci contribue à la disparition des prairies d'algues, et affecte le recrutement de poissons et la qualité des zones d'alimentation des juvéniles dans la côte espagnole méditerranéenne (Sánchez-Jerez et Ramos-Espla, 1996).

A court terme, la quantification de l'impact du chalutage benthique sur des lits de Posidonie a été intensivement étudiée seulement en Murcia (Espagne du sud-est), lieu d'une flotte importante de pêche au chalut (Martín *et al.*, 1997; Jiménez *et al.*, 1997; Ramos Espla *et al.*, 1997). La pêche au chalut est l'agent principal causant la dégradation des algues profondes au large de cette partie de l'Espagne, où jusqu'à 40% de la surface totale de Posidonie est fortement endommagée (Sánchez Lizaso *et al.*, 1990). A ce niveau, la comparaison de la structure d'un lit de Posidonie dans une zone non-chalutée et d'une zone fortement chalutée montre les changements profonds dans cette dernière. La superficie occupée par des algues mortes (85,2%) était beaucoup plus élevée que dans les algues non touchées par le chalutage (5,9%). Les chalutages expérimentaux prouvent qu'un chalutier typique, de taille moyenne, déracine environ entre 99.200 et 363.300 pousses de Posidonie par heure respectivement dans les zones dérangées et calmes. L'impact mécanique de l'engin est plus dominant dans la zone la plus dégradée, les panneaux benthiques causent un sillon continu sur le lit en raison de la perte de la complexité et de l'uniformité du fond. L'effet de l'engin dépend ainsi de l'état de la conservation de l'herbier. Les panneaux sont responsables de déracinement de 93% de pousses de Posidonie dans les herbiers les plus saines, leur contribution a été limitée seulement à 51% dans la zone endommagée, à ce niveau l'herbier est également vulnérable à d'autres pièces de l'engin. Des différences dans la capture de poissons habitant les lits sains et endommagés de Posidonie ont été remarquées, ceci mène à des changements radicaux dans la structure des communautés démersales provoquées par la pêche au chalut benthique. L'ichthyofaune typique des fonds détritiques les plus profonds

(*Pagellus erythrinus*, *Triglidae*...) ou des fonds sablonneux ou sablo-vaseux (*Lithognathus mormyrus*, *Blenius ocellatus*...) est trouvée dans les algues dégradées. Elle se produit rarement dans un lit préservé de Posidonie. Le contraire s'applique à quelques espèces typiques habitant les algues (*Labrus merula*, *Symphodus rostratus*...) ou des fonds durs (*Muraena helena*, *Chromis chromis*). Les effets de la pêche au chalut sur les megabenthos dans des lits de Posidonie sont également très évidents. Ceci inclut la réduction ou l'élimination des espèces typiques des fonds durs et leur remplacement par des espèces omniprésentes et par d'autres typiques à des fonds sablo-vaseux, en raison de l'enrichissement du sédiments avec des particules plus fines. Le nombre croissant de filtreurs actifs et d'espèces sédimentivores, telles que les ascidies solitaires (*Microcosmus spp.*) et des holothuriens, peut conduire à la concentration élevée de la matière organique dans l'eau et le sédiment. Les plus grandes captures des macrobenthos dans les algues dérangés peuvent également refléter une augmentation de la vulnérabilité du benthos à la pêche au chalut dans ces derniers habitats. Les effets négatifs de la pêche au chalut sur des algues ont été confirmés par des études dans d'autres régions de la Méditerranée. Ardizzone *et al.* (2000) ont conclu que la dégradation des lits de Posidonie en mer Tyrrhénienne moyenne, sur la côte italienne, a été provoquée par la turbidité accrue de l'eau due aux phénomènes anthropique et à la pêche au chalut de fond. Ce dernier affecte les fonds non-rocheux et chalutables. Dans les eaux tunisiennes méridionales, des lits d'algues sont chalutés par les chalutiers pratiquant la pêche à la crevette, dont les étapes préliminaires de la vie sont associées à cet habitat (Caddy, 2000). La pêche à la dynamite se produit dans quelques eaux méditerranéennes et n'est pas toujours souhaitable pour les lits d'algues. En Algérie, bien qu'elle soit strictement interdite, elle est pratiquée près des rivages aux profondeurs faibles (0-10 m) (A. Nouar, comm. Pers.). Les pêcheurs braconniers visent les bancs de *Sarpa salpa* et endommagent les étendus des fonds rocheux et les lits côtiers d'algues. L'impact physique négatif des pratiques de la pêche mentionnées ci-dessus d'une part, et la pêche des communautés d'algues d'autre part, affectent d'une manière significative les chaînes trophiques et, en conséquence, la structure et le fonctionnement de l'écosystème. En effet, en France et en Italie, la comparaison entre les couverts de Posidonie endommagés par la pêche et les couverts protégés a mené à une diminution des prédateurs supérieurs, principalement le Scorpaenidae et le Serranidae. Ces derniers s'alimentent avec les poissons et les grands crustacés, et à une augmentation parallèle des mesocarnivores (Labridae), probablement en raison de la plus faible pression de prédation de ce dernier, plus susceptible à la pêche (Harmelin-Vivien, 2000). Une diminution du poids moyen de la densité et de la biomasse des poissons dans les zones à herbiers marins endommagés, ainsi qu'une plus grande diversité animale trouvée dans les réserves ont été enregistrées dans plusieurs études (Buia *et al.*, 1999; Harmelin-Vivien, 2000; Francour, 1999).

En ce qui concerne **les mesures de protection**, *Posidonia oceanica* bénéficie d'une protection soit directement en droit national (e.g. France) ou régional (e.g. régions de Catalogne et de Valence en Espagne), soit indirectement, par le biais des conventions internationales signées par l'état.

En particulier, concernant les pays de l'Union Européenne, il faut citer la Directive n°92 :43 du 21 mai 1992 dite « Directive Habitat ». Parmi les habitats cotier

identifiés par l'Annexe I de la Directive, les herbiers de posidonies sont considérés comme zones spéciales de conservation prioritaires (ZSC).

Dans le but de protéger les herbiers de Posidonie et autres habitats côtiers sensibles, dans certain pays le chalutage est interdit sur les premiers trois miles de la côte (e.i France, Italie, Tunisie), au moins de 50 m de profondeur de l'isobathe (Espagne, Italie, Golfe de Tunis, Algérie) ou 20 m (le reste de la Tunisie), donc, en théorie, le chalutage est impossible sur une partie des herbiers de Posidonie. Dans la pratique, cette législation souvent n'est pas respectée.

2. Justification

Beaucoup d'études se référant à ce qui est décrit ci-dessus trouvent une relation directe entre la santé de l'écosystème végétal et le degré de la protection effective. Beaucoup d'entre elles mettent aussi en évidence son importante fonction écologique, sa vulnérabilité aux dommages physiques, et la mortalité due à la pêche associée aux exploitations humaines. Les plantes marines doivent, par conséquent, être protégées des chalutiers benthiques ainsi que d'autres pratiques destructives. La pression de la pêche doit être réduite autant que possible.

3. Cibles

En tenant compte que les connaissances sur le statut de *Posidonia oceanica* sont de différents niveaux sur l'ensemble de la mer Méditerranée, deux exemples de Plan d'Action seront présentés sur le même sujet :

Type A : Situation où la distribution de Posidonie est connue et décrite.

Type B : Situation où seulement quelques informations sur la cartographie sont disponibles.

Pratiquement et en parallèle avec des actions permettant d'améliorer l'information et les connaissances sur les problèmes spécifiques, il est nécessaire de respecter les lois actuelles interdisant le chalutage, au niveau de l'herbier de posidonie, sur la majorité des côtes méditerranéennes, et d'interdire totalement la pêche dans des aires d'herbiers de plus en plus grandes (comprises dans des aires protégées marines).

Des campagnes de sensibilisation en parallèle du suivi et de la surveillance seraient d'autres outils utiles. De plus, des mesures techniques telle que la mise en place de récifs artificiels (si cela est justifié) pourrait offrir une protection supplémentaire.

4. Plan d'action - (liste des activités prévues)

Les activités à effectuer doivent être listées et regroupées dans différents thèmes principaux :

- a) Surveiller les activités de pêche effectuées sur l'herbier de *Posidonia oceanica* et l'activité de pêche en générale.

- b) Augmenter le niveau de connaissance sur les communautés de *Posidonia oceanica* et sur l'impact des pratiques de pêche sur celles-ci afin de cadrer parfaitement le problème.
- c) Proposer des actions pour remédier à ces problèmes.

Au sein des activités correspondant le mieux aux thèmes a) et b), nous pouvons mentionner : le suivi, le contrôle scientifique et la recherche telles que la cartographie des herbiers marins de *Posidonia oceanica* dans cette zone, les données historiques sur la couverture de l'herbier, l'évaluation de l'impact du chalutage, les limites de régénération basées sur différentes grandeurs...

En relation avec le thème c) : il est conseillé de renforcer, autant que possible, les réglementations sur la pêche déjà existantes et il est recommandé de mettre en place de nouvelles lois (principalement celles qui concernent les engins de pêche et les mesures techniques associées à la fermeture de certaines zones en fonction du temps ou de l'espace et à la taille légale des poissons...).

L'analyse des réglementations nationales et régionales existantes et l'estimation de leur niveau d'exécution sont recommandées (voir le document « *Analyse légale sur les mesures adoptées par les états côtiers méditerranéens afin de minimiser l'impact des activités de pêche sur les écosystèmes marins et les espèces non-cibles.* »)

Dans certains cas, les activités liées à ces propositions, doivent prendre en compte qu'un équilibre entre différents objectifs, parfois, contradictoires est nécessaire. Actuellement, la conservation des espèces et la protection de l'environnement doivent être équilibrées avec une activité de pêche viable (permettant d'assurer une économie fiable, de préserver une structure sociale dans les communautés dépendantes de la pêche ainsi que de promouvoir un gouvernement local). Ceci permettrait la réalisation des activités recommandées.

En se référant aux différentes situations déjà mentionnées (là où la distribution de *Posidonia oceanica* est bien connue et décrite (type A) et là où le peu d'informations existantes concerne la cartographie (Type B), les suggestions suivantes peuvent être faites :

Type A

Dans le cas où la distribution de *Posidonia oceanica* est bien connue et décrite, la mise en place de Règles de Contrôle basées sur les limites du développement durable doit être recommandée. Ceci permettrait la protection de l'herbier marin ainsi que les activités de pêche qui se déroulent dans le cadre d'un développement durable. Ceci est un travail dans lequel tous les acteurs concernés doivent être impliqués.

Note sur les indicateurs de développement durable dans le contexte de pêcheries : l'Agenda 21 de l'UNCED à Rio de Janeiro, en 1992, a appelé à « un développement harmonieux des indicateurs de développement durable... » et la déclaration de l'UNCED de Rio indique que « afin de protéger l'environnement, des approches faisant application du principe de précaution doivent être largement appliquées... »

Des indicateurs du développement durable spécifiques sont nécessaires pour définir et suivre l'impact de la pêche sur les espèces et les habitats. Ces indicateurs tels qu'ils sont utilisés actuellement ont tendance à être limités par les composantes

biologiques des systèmes de pêcheries (biomasse disponible (B)- i.e. une quantification importante des populations d'espèces menacée ou des habitats et de la mortalité due à la pêche (F) : une quantification de l'effort de pêche et de la pression de pêche) sont des outils opérationnels évaluant les impacts de la pêche. Cependant, des changements supplémentaires dans les indicateurs ne peuvent pas être interprétés objectivement en ce qui concerne la régénération si l'on ne les considère pas en relation avec des valeurs de référence d'objectifs sectoriels ou sociétaux et des contraintes des écosystèmes.

Type B :

Dans ce cas, il serait utile d'effectuer des actions pour compléter les connaissances et mettre en place des suivis, en parallèle avec des mesures régulatrices préliminaires comme par exemple le suivi des approches faisant application du principe de précaution ou l'interdiction du chalutage dans les zones où la profondeur est inférieure à 50 mètres.....

5. Priorité

Parmi les activités susmentionnées, certaines peuvent être plus importantes et urgentes que d'autres. Par exemple, l'interdiction du chalutage, dans des profondeurs comprises entre la côte et 50 m, pourrait être une priorité (établir une loi si elle n'existe pas ou s'assurer d'exécuter la loi si elle existe déjà).

6. Responsabilité

Les différentes activités à réaliser doivent être assignées, selon leurs caractéristiques, aux différents participants impliqués. Il s'agit, par exemple, de toutes les activités de recherche qui devraient être effectuées par une institution scientifique, alors que celles concernant la surveillance et le contrôle de la mer, devraient être sous la responsabilité de l'administration de l'état.

7. Acteurs

Les acteurs ainsi que leur responsabilité et leur rôle doivent être identifiés. C'est à dire que l'administration de la pêche à différents niveaux (local, national, inter-gouvernemental ou international), les industries utilisant directement les ressources, les pêcheurs, mais aussi les coopératives de pêche, les armateurs, les fabricants de filets, les commerçants, les consommateurs doivent être identifiés.

Les personnes qui s'y connaissent dans le domaine de l'environnement marin, des habitats, de la faune et de la flore ainsi que le domaine des pêcheries (instituts scientifiques nationaux et internationaux, organisations gouvernementales et non gouvernementales,...) doivent être identifiées. Quand cela est possible, la participation des populations locales est aussi recommandée.

8. Besoins préalables pour la mise en oeuvre

La participation active de l'administration aux différents niveaux, surtout au niveau local ainsi que la collaboration du secteur de pêche, en particulier les personnes qui sont en contact direct avec la mer, sont essentielles pour le succès du plan. De plus, il est nécessaire d'avoir une idée claire sur les équipements scientifiques disponibles (disponibilités des bateaux, side scan sonar...) afin de planifier les activités concrètement réalisables.

Enfin, parmi les éléments les plus importants, il est nécessaire de sensibiliser et d'informer la société sur le plan, par le moyen d'aspect de surveillance et de contrôle.

9. Problèmes attendus pour la mise en exécution

Les principaux problèmes attendus concernant la mise en exécution du plan d'action seraient, probablement, des difficultés liées aux données mises à la disposition (qualité appropriée, couverture et surtout leur disponibilité) ainsi que la bonne volonté des différents acteurs impliqués.

10. Calendrier de mise en œuvre

Pour chaque activité du Plan d'Action, un calendrier détaillé est attendu. Dans ce calendrier, il est important d'identifier quel est le temps requis pour la mise en place de chaque activité du plan (une semaine, un mois, une année...). Il est aussi important d'ordonner les activités dans une succession logique.

Des tableaux récapitulatifs peuvent être introduits. Par exemple :

Activités	1 ^{er} mois	2 ^{eme} mois	3 ^{eme} mois	4 ^{eme} mois	5 ^{eme} mois
Collection des documents et des publications disponibles						
Achat du matériel						
Missions préliminaires sur le terrain						
.....						
.....						

11. Budget

Les budgets devaient être présents point par point conformément à ceux des projets scientifiques. Dans le budget, les activités en mer devraient être séparées du reste des articles.

Des tableaux récapitulatifs peuvent être introduits.

12. Surveillance

Dans le but de vérifier le succès du plan d'action, les activités de surveillance comme (i) le contrôle de la limite inférieure des herbiers, (ii) l'évaluation de la densité des feuilles, (iii) la cartographie des herbiers, (iv) le recensement visuel des poissons vivant dans les herbiers,... devrait être effectuée avant, durant et après la mise en œuvre des actions.

Dans le cas où les actions viseraient à la sensibilisation des pêcheurs ou du grand public, on pourrait réaliser des enquêtes ou des entrevues avant, durant ou après la mise en œuvre des actions afin de vérifier si la prise de conscience est assurée.

13. Portefeuille d'investissement

Le sommaire des principaux thèmes du plan d'action et le budget détaillé doivent être présentés dans ce chapitre, conformément à ce qui a été suggéré dans les lignes directrices, cette section doit être explicite et indépendante, prête pour être adressée aux sources de financement.

ANNEXE IV - APPENDICE B

**GRANDES LIGNES DETAILLEES
POUR LA PREPARATION DU DOCUMENT PAS BIO**

PREFACE

Ce présent draft déjà révisé et approuvé par les Correspondants Nationaux durant leur première réunion (Alicante, 2-4 juillet 2001), a été enrichi et amélioré par l'introduction des profils des experts (équipe de travail) chargés d'élaborer le document PAS BIO et le calendrier de la préparation de chaque section du document.

INTRODUCTION

Le projet intitulé "Détermination des actions prioritaires pour élaborer davantage et mettre en œuvre le Programme d'Action Stratégique pour la mer Méditerranée", développé dans le cadre de la Convention de Barcelone, comporte un sous-projet intitulé "Préparation d'un PAS pour la conservation de la biodiversité en région Méditerranéenne (PAS BIO)". Le CAR/ASP a été désigné pour assurer la mise en œuvre du sous-projet PAS BIO.

Dans la formulation de ce projet, une attention particulière a été donnée aux plans et projets existants et en particulier à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). La CDB constitue un cadre juridique global et général dont la mise en œuvre dans les zones marines et côtières de la Méditerranée peut être entreprise à travers le Protocole ASP. Dans ce contexte, le PAS BIO peut être partiellement considéré comme la mise en œuvre d'une partie du Mandat de Jakarta de la CDB.

OBJECTIFS DU PAS BIO

L'objectif principal du projet PAS BIO est d'établir une base logique de mise en œuvre du nouveau Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée en offrant un cadre général pour les activités à mener sur une période de 30 mois, dans le but de produire un PAS pour la conservation de la biodiversité, destiné à être présenté et adopté à la Treizième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes.

A cet effet, il est recommandé d'accorder toute l'attention nécessaire au rôle des communautés locales dans le but de les impliquer dans l'élaboration et la réalisation des projets futurs.

CONTRIBUTIONS AU PAS BIO

Les rapports nationaux, les plans d'action nationaux pour les actions prioritaires et les rapports régionaux constitueront les contributions majeures au PAS BIO. Il s'avère, par conséquent, primordial que ces documents soient conçus, élaborés et présentés d'une manière compatible et cohérente avec le PAS BIO.

Outre les données élaborées dans le cadre de ce projet, le PAS BIO devrait incorporer d'autres apports, en particulier les stratégies existantes et les résultats obtenus dans le cadre d'autres réseaux et/ou organisations.

QUESTIONS AYANT DES REPERCUSSIONS NEGATIVES SUR LA BIODIVERSITE ET QUI SONT POTENTIELLEMENT PRIORITAIRES POUR LE PAS BIO

Les questions de première importance dans le contexte de la biodiversité sont listés ci-après. Cette liste provisoire sera mise au point tout en tenant compte des informations collectées à travers les rapports nationaux.

- eutrophisation,
- développement touristique et urbain,
- développement de l'infrastructure,
- la chasse et la pêche,
- les "hot spots" de la pollution
- les habitats et les écosystèmes en danger (essentiels pour la biodiversité),
- les espèces invasives,

De plus, d'autres questions ayant des répercussions potentielles sur la biodiversité, peuvent figurer dans la liste afin d'être prises en compte:

- phénomènes et processus de désertification et d'érosion ;
 - changement de l'affectation des sols ;
 - questions d'ordre socio-économique: migration, abandon des terres, empiètement sur les aires côtières, exode rural, effets de la pauvreté, pratiques illicites ; changement socio-économique rapide
 - commerce des espèces rares ;
 - sur-exploitation des ressources marines et côtières (pas seulement la pêche) ;
 - pratiques agricoles inadéquates ;
 - feux de forêt ;
 - catastrophes, phénomènes naturels, changement climatique ; et
- Enfin, des questions d'ordre général devront être analysées et déboucheront chacune sur des actions prioritaires relatives aux:
- aux lacunes dans la connaissance scientifique à combler par les recherches nécessaires (recherches scientifiques, techniques et dans le domaine de la gestion) ;
 - aux capacités institutionnelles et humaines pour la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la mise à jour, nécessitant des activités de renforcement des capacités ;
 - aux degrés de sensibilisation du public et des intervenants et leurs volontés de mise en œuvre,
 - à la participation et l'implication du grand public et des intervenants, menant à l'identification des actions prioritaires correspondantes.

SOMMAIRE DU PAS BIO

En analysant d'autres documents comparables aux niveaux régional et national, ainsi qu'en prenant en compte les approches conceptuelles et les dispositions du document du projet, le contenu suivant du PAS BIO est proposé comme base de discussion :

Préface

(à rédiger en se référant aux points suivants:)

- principales caractéristiques de la région méditerranéenne,
- importance de la biodiversité marine et côtière de la Méditerranée,
- relation entre les changements climatiques et la biodiversité,
- lien entre la conservation de la biodiversité et le développement économique durable, d'une manière générale, en Méditerranée,
- principales initiatives prises par le passé en ce qui concerne la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée,
- nouveau Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée,

- activités du CAR/ASP et sa désignation comme agence responsable du projet PAS BIO,
- L'importance de la coordination et de la synergie entre les organisations méditerranéennes internationales
- Objectifs et résultats escomptés du PAS BIO,
- Remerciements.

Préface

Calendrier pour la préparation de cette section : Mai 2002 – Septembre 2002

Profil de la personne chargée de la rédaction de cette section (EXPERT 1)

- Expérience dans les différents domaines de la biologie marine (pêche, conservation, écologie, habitats marins et côtiers)
- Expérience dans les conventions et organisations internationales en relation avec la conservation de la nature
- Connaissance du projet PAS BIO

Table des matières

(telle que présentée ci-dessous, y compris la Préface ci-dessus)

Liste des acronymes

Comprendra une liste de mots et leurs significations figurant dans le texte, prononcés en tant que tels, formés à partir d'initiales d'autres mots, par exemple:

- CDB - Convention sur la Diversité Biologique
- PNA - Plan National d'Action
- CAR/ASP - Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
- PAS - Plan d'Action Stratégique
- PNUE - Programme des Nations Unies pour l'Environnement...etc.).

Résumé

(inclure un résumé du texte mettant en exergue les principaux points)

Méthodologie suivie pour l'élaboration du PAS BIO

(inclure une description de la méthode utilisée pour préparer le document)

Table des matières – Liste des acronymes – Résumé – Méthodologie suivie pour l'élaboration du PAS BIO

Calendrier pour la préparation de ces sections : Mai 2002 - Janvier 2003

Ces sections seront préparées par le Secrétariat du CAR/ASP

1. Introduction et informations de base

La réponse à la question "Pourquoi avons-nous besoin d'un Plan d'Action Stratégique pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée?" servira d'introduction au projet. On fera référence à son concept général. L'introduction exposera également en détail, les informations de base concernant l'ensemble du processus, depuis l'adoption du Plan d'Action pour la Méditerranée en 1975 et la Convention de Barcelone en 1976. L'introduction fera mention, entre autres, à:

- la décision prise par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 1981

- concernant l'établissement d'un Centre pour les Aires Spécialement Protégées ;
- l'adoption du Protocole concernant les ASP en 1982 par la Conférence des Plénipotentiaires ;
- le processus de révision du PAM et ses instruments juridiques, en particulier la phase II du PAM et le nouveau Protocole relatif aux ASP et à la Diversité Biologique en Méditerranée ;
- la Convention sur la Diversité Biologique signée en 1992, à la conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro sur l'Environnement et le Développement ;
- le Mandat de Jakarta sur la Conservation et l'utilisation Durable de la Diversité Biologique Marine et côtière ;
- les divers aspects importants du nouveau Protocole ASP entré en vigueur en décembre 1999 ;
- Le CAR/ASP en tant qu'unité sous-régionale de coordination de ACCOBAMS
- PAS MED ;
- proposition de suivi du projet sur "Identification des actions prioritaires pour mieux élaborer et mettre en œuvre le PAS pour la mer Méditerranée" qui, finalement, eut l'approbation du Conseil du FEM en avril 2000, et qui inclut la "préparation d'un Plan d'Action Stratégique relatif à la biodiversité dans la région méditerranéenne" avec le CAR/ASP comme agence responsable du projet.
- systèmes de donateurs

2. Cadre conceptuel

2.1 Objectifs du PAS BIO

Cette section comprendra une présentation détaillée des principaux objectifs du projet PAS BIO. Ce dernier vise à établir une base logique pour la mise en œuvre du nouveau Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée.

2.2 Principes à appliquer

Afin de réaliser les objectifs de la Stratégie, les actions devraient être guidées par plusieurs principes :

- La prise en compte, lors de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAS BIO, des projets existants, des plans d'action et des initiatives concernant la biodiversité marine et côtière pertinentes en Méditerranée.
- Toutes les mesures prises à tous les niveaux (national, sous-régional ou régional) doivent être coordonnées en faisant usage d'instruments de coordination quand et où ils existent, et en créant d'autres quand et où nécessaire.
- Les organisations non-gouvernementales doivent être impliquées l'élaboration et à l'exécution des politiques de conservation.
- Lors de l'identification et de la mise en œuvre des mesures concernant la conservation de la biodiversité marine/côtière dans la région méditerranéenne, on doit accorder dans le cadre d'un développement durable, une grande priorité aux mesures relatives à la mise en œuvre des dispositions prévues par le nouveau Protocole ASP et ses Annexes.

2.3 Utilisations attendues du PAS BIO

Le PAS BIO servira surtout comme base à la mise en œuvre des actions identifiées aux niveaux national et régional. Il servira aussi à:

- parvenir à un consensus sur les mesures à prendre,
- améliorer la sensibilisation et la volonté en ce qui concerne les actions nationales,
- impliquer tous les intervenants,
- améliorer les assises techniques,

- identifier et classer les facteurs causaux,
- mise en œuvre et mise à jour régulière des PAN
- développer les PAN,
- déclarer de nouvelles aires protégées,
- gérer les aires protégées,
- renforcer la protection et la gestion des espèces.
- améliorer la législation nationale,
- augmenter les fonds.

2.4 Données à inclure/Contributions

Cette sous-section inclura d'autres contributions provenant essentiellement des stratégies existantes et des résultats obtenus par d'autres réseaux et/ou organisations. Les déclarations et initiatives d'autres institutions et organisations seront aussi prises en compte.

Introduction et information du contexte

Cadre conceptuel

Calendrier pour la préparation de ces sections: Mai 2002 – Septembre 2002

Profile de la personne chargée de la rédaction cette section (EXPERT 2)

- Familiarisation avec la préparation des rapports et le développement de stratégies pour la conservation de la nature
- Connaissance des conventions internationales incluant le système PAM
- Connaissance des thèmes socio-économiques
- Connaissance du projet PAS BIO

3. Synthèse des Rapports Nationaux et des PAN

Etant donné que les Rapports Nationaux et les Plans d'Action Nationaux constitueront l'une des principales contributions au PAS BIO, cette section fournira une synthèse complète de tous les rapports et plans d'action nationaux. Cette synthèse placera sous un même chapeau tous les éléments séparés qui s'y trouvent. Elle peut présenter, sous une forme thématique et au niveau national, les divers problèmes, questions (avec leur état et leur tendances) et les menaces (en mettant l'accent sur leurs causes, impacts et importance). Cette synthèse présentera également toutes les actions prioritaires, y compris les plans d'action nationaux, de manière cohérente et détaillée.

Dans la mesure du possible, ce chapitre devrait être schématisé.

Synthèse des rapports nationaux et des PAN

Calendrier pour la préparation de cette section : Mai 2002 – 15 Septembre 2002

Profile des personnes chargées de la rédaction de cette section (EXPERTS 3,4,5,6)

Expert 3

- Maîtrise en science marine, expert de la pêche et de l'impact des activités humaines sur l'environnement
- Maîtriser la rédaction en anglais

Expert 4

- Maîtrise en sciences marines, expert dans les habitats et les espèces sensibles, expert dans l'établissement et la gestion des aires protégées
- Maîtriser la rédaction en anglais

Expert 5

- Maîtrise en sciences naturelles, expert dans les zones côtières et humides
- Maîtriser la rédaction en français et en anglais

Expert 6

- Maîtrise en sciences marines (large expérience dans différents domaines)
- Maîtriser la rédaction en français.

4. Evaluation régionale

En prenant en considération l'apport et les contributions importantes des rapports nationaux concernant la situation dans les pays respectifs et les rapports régionaux (par exemple : les documents de la FAO relatif aux impacts de la pêche sur la diversité biologique), cette partie présentera une évaluation globale détaillée:

- des principales questions, en détaillant leurs causes, effets et importance sur le plan national
- des questions d'importance sous-régionale ou nationale, avec leurs causes et effets
- de l'état des habitats sensibles et des sites essentiels d'importance écologique
- de l'état des espèces méditerranéennes vulnérables et/ou en danger
- des questions à caractère transfrontalier.

Evaluation régionale

Calendrier pour la préparation de cette section : Mai 2002 – 15 Octobre 2002 (cette section doit être finaliser en tenant compte des résultats de la section 3)

Profile des personnes chargées de la rédaction de cette section (deux des experts chargés de la préparation de la section 3)

Profile 1

- Maîtrise en sciences marines avec une large expérience dans différents domaines (pêche, conservation de la biodiversité, écologie et habitats marins)

Profile 2

- Maîtrise en sciences naturelles, expert dans les zones côtières et humides

Expert 2

- Connaissance de thèmes socio-économiques

5. Définition des approches et des mesures

Cette section est une partie importante du PAS BIO. Elle définira les approches et les mesures à prendre. Outre le fait de procéder à un diagnostic de la situation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée, le PAS devrait prévoir une harmonisation des mesures qu'il propose avec d'autres programmes en cours ou en projet.

Exemples d'approches possibles:

- L'approche écosystème: Elle s'avère utile quand l'information est disponible à différents niveaux en partant des espèces. Bien qu'une approche de grande ampleur soit recommandée, l'approche écosystème peut être utilisée à plusieurs niveaux: organisme, population, écosystème et paysage.
- L'approche faisant application du principe de précaution. Cette approche est utile quand il existe peu ou pas de données et peut être appliquée sur différentes échelles.
- L'assistance mutuelle.
- L'approche participative.

Définition des approches et mesures

Calendrier pour la préparation de cette section : Mai 2002 – 30 Novembre 2002 (cette section doit être finalisée après les sections 3,4 et 5)

Profile de la personne chargée de la rédaction de cette section (EXPERT 7)

- Expérience dans le développement de stratégies de la conservation de la nature
- Expérience dans la préparation de documents pour les organisations internationales

6. Identification des priorités

Déterminer les priorités n'est pas une tâche aisée. Dans la plupart des cas, la capacité des gouvernements et des organisations à traiter des problèmes environnementaux est limitée. Il y a toujours plusieurs autres questions qui nécessitent une intervention rapide. La difficulté porte sur la manière d'utiliser le plus efficacement possible des moyens financiers et humains limités. Ainsi, l'on doit être sélectif en matière de conservation de la biodiversité et rechercher les habitats et les sites qui requièrent le plus d'attention. Certains peuvent nécessiter une action urgente exigeant des moyens financiers et humains. D'autres peuvent ne demander qu'une législation. Cette partie identifiera les priorités sur la base l'évaluation des rapports nationaux. Les priorités peuvent être présentées à cinq niveaux:

- Priorités à caractère général
- Priorités au niveau régional
- Priorités au niveau national
- Priorités communes par site, région et écosystème essentiels
- Priorités communes concernant les espèces en danger.

Dans la mesure du possible, ce chapitre devrait être schématisé.

Identification des priorités

Calendrier pour la préparation de cette section : Mai 2002- 15 novembre 2002
(cette section doit être finalisée en tenant compte des résultats des sections 3 et 4)

Profile des personnes chargées de la rédaction de cette section (deux des expertes chargés de la préparation de la section 3 et l'EXPERT 7)

Profile 1

- Maîtrise en sciences marines avec une large expérience dans différents domaines (pêche, conservation de la biodiversité, écologie, habitats marins)

Profile 2

- Maîtrise en sciences naturelles, expert en zones côtières et humides

EXPERT 7

- Expérience dans le développement de stratégies pour la conservation de la nature
- Expérience dans la préparation de documents pour des organisations internationales
- Connaissance d'accords internationaux

7. Définition, hiérarchisation des mesures prioritaires sur les débouchés spécifiques en biodiversité

L'un des objectifs des rapports nationaux est d'identifier les questions prioritaires, leurs causes et effets et d'identifier et d'élaborer des mesures et des actions prioritaires quand nécessaire. Cette section sera consacrée pour définir et classer les actions prioritaires en distinguant entre actions prioritaires au niveau national et actions prioritaires au niveau régional. Plusieurs mesures peuvent être prises en compte comme:

- l'utilisation durable des ressources naturelles et l'aménagement du territoire
- la conservation in situ (aires naturelles protégées, la conservation en dehors des aires protégées, la conservation des espèces, la conservation des habitats, des zones humides, du milieu marin)
- la conservation ex situ
- les réformes institutionnelles
- les réformes législatives
- les réformes économiques
- la formation/l'éducation et la sensibilisation
- la recherche
- la coopération internationale et le travail en réseau
- la collecte des données/comblent les lacunes dans les connaissances.

Des objectifs quantitatifs devraient être fixés. Les actions et les priorités classées suivant les urgences et les termes (court, moyen et long)

Définition, hiérarchisation des mesures prioritaires sur les débouchés spécifiques en biodiversité

Calendrier pour la préparation de cette section : Mai 2002 - 15 Décembre 2002 *(cette section doit être finalisée après les sections 3, 4, 5 et 6)*

Profile de la personne chargée de la rédaction de cette section (EXPERT 7)

- Expérience dans le développement de stratégies de la conservation de la nature
- Expérience dans la préparation de documents pour des organisations internationales

8. Coordination et synergie entre les organisations concernées

Le rôle que les organisations concernées pourraient jouer dans la mise en œuvre des activités du PAS BIO devraient être présentés ici, tenant compte des objectifs et du statut de chacune d'elles.

Coordination et synergie entre les organisations concernées

Calendrier pour la préparation de cette section : Mai 2002 – Janvier 2003 (cette section sera développée en tenant compte des résultats des sections 3, 4, 5, 6 et 7 et elle sera finalisée durant la troisième réunion du Comité Consultatif)

Profile de la personne chargée de la rédaction de cette section (EXPERT 2)

- Expérience des conventions et des organisations internationales.

9. Suivi, évaluation et rapports

Le suivi est un processus permettant de repérer les changements d'ordre écologique, réels ou potentiels. Il exige généralement un motif et une méthode spécifiques concernant la collecte de données et d'informations. Cette partie présentera le cadre permettant d'élaborer deux types de suivi:

- Le suivi des actions prioritaires
- Le suivi général des autres questions, y compris le processus de mise en œuvre du PAS BIO et le suivi de l'avancement dans la conservation de la biodiversité (les indicateurs biologiques peuvent être utilisés). Le suivi devrait être à terme court, moyen et long.

Cette partie présentera également les programmes d'évaluation et d'élaboration de rapports ciblant et se rapportant aux divers problèmes, menaces et questions ainsi que les indicateurs à utiliser à cet effet.

L'idéal serait que cette démarche se fasse en deux temps:

- la première étape a pour objectif le suivi régulier, l'évaluation et l'élaboration de rapports sur l'état de la biodiversité existante (à différents niveaux: espèce, population, communauté, écosystème, paysage) dans la région, sur la base des rapports nationaux,
- la seconde étape a pour objectif le suivi régulier, l'évaluation et l'élaboration de rapports sur l'état des organismes et éléments traitant de la biodiversité tels que, les politiques, les lois, les compétences et le consensus populaire dans les différents pays de la région.

Suivi, évaluation et rapports

Calendrier pour la préparation de cette section: Mai 2002 – Janvier 2003 (cette section doit être finalisée en tenant compte des résultats des sections 3, 4, 5, 6 et 7)

Profile de la personne chargée de la rédaction de cette section (EXPERT 8)

- Maîtrise en sciences biologiques avec une expérience dans les méthodologies de suivi et les indicateurs biologiques.

10. Portefeuille d'investissements

Les portefeuilles d'investissements des Plans d'Action Nationaux seront pris des rapports Nationaux et résumés dans cette partie. Il y aura une liste des priorités concernant les

interventions et les investissements. Un portefeuille d'investissement pour les activités à mener au niveau régional sera fourni dans cette section. Un certain nombre de tableaux récapitulatifs seront également inclus dans cette section.

Portefeuille d'investissements

Calendrier pour la préparation de cette section : Mai 2002 – Janvier 2003 (cette section doit être finalisée en tenant compte des résultats des sections 3, 4, 5, 6, et 7)

Profile de la personne chargée de la rédaction de cette section (EXPERTS 9, 10)

Profile 1 et 2

- Expérience dans la préparation des stratégies et de portefeuille d'investissements
- Expérience dans le travail avec les organisations internationales
- Connaissance des systèmes des donneurs

11. Dispositions pour le suivi

Le PAS BIO porte sur le long terme. Les mesures et actions à mettre en œuvre sont complexes et, par conséquent, il convient de prévoir:

- La préparation de stratégies nationales et régionales opérationnelles en ce qui concerne la mise en œuvre du PAS
- Davantage de finalisation des Portefeuilles d'investissements au plan national, améliorant par ainsi pour le soutien et le financement international
- L'identification des actions prioritaires de recherches devant démarrer immédiatement
- Le renforcement des capacités
- Les activités de participation immédiates, les campagnes auprès du public, etc.
- La participation des acteurs concernés
- Communication et visibilité du PAS BIO
- Plus d'ajustement du Protocole ASP.

Dispositions pour le suivi

Calendrier pour la préparation de cette section: Mai 2002 – Janvier 2003

Profile de la personne chargée de la rédaction de cette section (EXPERT 7)

- Expérience dans le développement de stratégies de la conservation de la nature
- Expérience dans la préparation de documents pour des organisations internationales.

Annexes (si nécessaire)

Références bibliographiques

Une liste de toutes les publications mentionnées ou consultées.

RECOMMANDATIONS ET PRINCIPES POUR LA PREPARATION DU PAS BIO

- Lors du processus d'évaluation, les lacunes au niveau des connaissances, à l'échelle nationale, devraient être identifiées, ainsi que les lacunes prédominantes à l'échelle régionale.
- En examinant, si nécessaire, les mesures socio-économiques, les instruments du marché et les changements des comportements de consommation actuels et potentiels, il faut tenir

compte des aspects relatifs à la pauvreté, l'émigration, l'exode rural, l'abandon des terres, etc.

- En identifiant les mesures, celles relatives à la mise en œuvre des dispositions du Protocole ASP et de ses Annexes, devraient être considérées comme hautement prioritaires.

- Les mesures relatives aux impacts d'événements extrêmes, catastrophes potentielles, incendies de forêt, devraient être prises en compte, si nécessaire.

- Etant donné la complexité des mesures et des actions à mettre en œuvre, ainsi que le niveau des dépenses qui en découlent, il serait utile que les propositions d'actions de suivi à mettre en œuvre, après l'adoption du PAS BIO, soient élaborées en tenant compte des besoins pour:

- la préparation de stratégies régionales et nationales opérationnelles pour la mise en œuvre de PAS BIO;
- plus de précision au niveau des Portefeuilles d'investissement au niveau national, donnant ainsi une meilleure base pour les appuis et les financements internationaux;
- préparation d'une stratégie à long terme pour les financements internationaux;
- identification des actions de recherche prioritaire à engager immédiatement;
- renforcement des capacités;
- activités participatives immédiates, campagnes pour le public, etc.
- financement dans le cadre bilatéral

GROUPE DE TRAVAIL

Etant donné le caractère multidisciplinaire et interdisciplinaire du PAS BIO, sa préparation nécessite l'intervention d'une équipe multidisciplinaire expérimentée. La composition de l'équipe, les profils de ses membres et autres critères seront étudiés dans les grandes lignes détaillées pour la préparation du PAS BIO tenant compte des recommandations du Comité consultatif et des directives de la première réunion des Correspondants nationaux.

En se référant aux profils cités dans le chapitre précédent, les personnes suivantes sont supposées pour constituer le groupe de travail du projet PAS BIO :

1. Expert en biologie marine (large expérience dans plusieurs domaines et connaissance des organisations internationales en relation avec la protection de l'environnement)
2. Stratégiste (organisations internationales et thèmes socio-économiques)
3. Expert en biologie marine (impact des activités humaines)
4. Expert en biologie marine (habitats et espèces sensibles)
5. Expert en biologie marine (large expérience dans divers domaines)
6. Expert en habitats côtiers, zones humides et oiseaux
7. Expert dans la mise en place de stratégies concernant la conservation de la nature
8. Expert en biologie (Surveillance et indicateurs biologiques)
9. Expert Economiste dans les portefeuilles d'investissement (francophone)
10. Expert Economiste dans les portefeuilles d'investissement (anglophone)

PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE, PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER

Les étapes à envisager pour la préparation du document, peuvent être comme suit:

- définition de la structure et de la composition du groupe de travail;
- identification des membres potentiels du groupe;

- séance de travail avec les membres du groupe: description des tâches, "inputs", procédures et échéances, répartition des tâches, définition des phases de préparation des sections/chapitres, autres détails logistiques;
- préparation des contributions individuelles (avant-projets) par les membres du groupe de travail, telles que définies dans la Répartition des tâches et dans le Plan de travail;
- séance de travail pour réviser les contributions individuelles et préparer l'élaboration des premières versions des sections et/ou du document entier;
- édition de la première version du PAS BIO;
- présentation de la première version du PAS BIO à la troisième réunion du Comité consultatif du projet;
- présentation de la version révisée du PAS BIO à la deuxième réunion des Correspondants nationaux;
- préparation de la version finale du projet PAS BIO;
- présentation du projet de document PAS BIO à:
 - la réunion des points focaux nationaux pour les ASP de 2003
 - la réunion des points focaux nationaux du PAM (mai-septembre 2003) ;
- soumission du projet de PAS BIO à la Treizième Réunion Ordinaire des Parties contractantes pour adoption (automne 2003).

